

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

Séance du Mardi 25 septembre 2018

Le Conseil municipal approuve le procès-verbal de la dernière séance du 19/06/2018.

Le Conseil municipal reçoit le Commandant ACED Nicolas qui présente le mémento de la DECI, question qui sera soumise au Conseil municipal dans la question 1.

Il expose le décret n° 2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) qui fixe les règles relatives aux procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie.

Il signale également l'arrêté n° 17-135 du 10 janvier 2017 par lequel le Préfet de Vaucluse a arrêté le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) pour le département de Vaucluse. Cet arrêté fait suite aux derniers textes réglementaires en la matière, textes qui se trouvent codifiés dans le Code Général des Collectivités Territoriales.

Par ailleurs, l'article L.2213-32 du CGCT crée la police administrative spéciale de la DECI placée sous l'autorité du Maire.

Le service public de DECI assure la gestion matérielle de la DECI. Il porte principalement sur la création, la maintenance ou l'entretien, l'apposition de signalisation, le remplacement et l'organisation des contrôles techniques...des PEI et l'échange d'information avec les autres services.

Le service public de DECI est une compétence de la commune (article L.2225-2). Il est décrit à l'article R.2225-7. Il peut être organisé en régie propre ou par délégation de service public.

Le Conseil municipal interroge le Commandant ACED sur cette gestion et le remercie vivement de son intervention.

Compte-rendu des marchés conclus depuis la dernière réunion du Conseil municipal.

Décision n° 9-2018 du 09/07/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un contrat pour une ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'Epargne.

Décision n° 10-2018 du 09/07/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un avenant au marché Mapa pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Ecole - Lot 1 - Gros-œuvre pour un montant de 3 240.00€ ht soit 3 880.00€ ttc.

Décision n° 11/2018 du 09/07/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un contrat d'emprunt auprès du Crédit Agricole Alpes Provence pour financer les travaux de mise en accessibilité PMR de l'école pour un montant de 80 000€.

Décision n° 12-2018 du 20/07/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un avenant au marché Mapa pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Ecole - Lot 3 - Menuiserie extérieures et intérieures pour un montant de 1 735€ ht soit 2 082€ ttc.

Décision n° 13-2018 du 20/07/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un avenant au marché Mapa pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Ecole - Lot 6 – Electricité pour un montant de 460.00€ ht soit 552.00€ ttc.

Décision n° 14-2018 du 23/07/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un avenant au marché Mapa pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Ecole - Lot 5 – Plomberie sanitaire pour un montant de 435.18€ ht soit 522.22€ ttc.

Décision n° 15-2018 du 30/07/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un avenant au marché Mapa pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Ecole - Lot 2 - Menuiserie intérieure pour un montant de 643.00€ ht soit 771.60€ ttc.

Décision n° 16-2018 du 06/08/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un avenant 2 au marché Mapa pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Ecole - Lot 6 - Electricité pour un montant de - 225.60€ ht soit - 270.72€ ttc.

Décision n° 17-2018

Décision du Maire relative à la signature d'un avenant 2 au marché Mapa pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'Ecole - Lot 1 - Gros-œuvre pour un montant de 2 803.50€ ht soit 3 364.20€ ttc.

Décision n° 18/2018

Décision du Maire relative à la signature d'un avenant marché de services Mapa pour la fourniture de repas en liaison froide pour la cantine scolaire établi à 2.775€ ht soit 2.927€ ttc pour l'année scolaire 2018/2019.

1. Création d'un service public de défense extérieure contre l'incendie

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°2015-235 du 27 février 2015 relatif à la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI), fixant les règles relatives aux procédures de création, d'aménagement, d'entretien et de vérification des points d'eau servant à l'alimentation des moyens de lutte contre l'incendie,

VU l'arrêté n° 17-135 du 10 janvier 2017, du Préfet de Vaucluse, arrêtant le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie pour le Département de Vaucluse,

Le Conseil municipal **DECIDE** de créer un Service Public de Défense Extérieure Contre l'Incendie, **DE DELEGUER** la réalisation des contrôles techniques des points d'eau incendie à un prestataire de service, **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches et signer tous les documents afférents à cette délibération.

2. Décision modificative 2-2018 - Vote de crédits supplémentaires

Le Conseil Municipal **DECIDE** de procéder au vote de crédits supplémentaires, sur le budget de l'exercice 2018.

3. Bail commercial de la boulangerie

Le conseil municipal **DECIDE** d'établir un nouveau bail commercial avec M. DESCAMPS et Mme GUILLARD, **FIXE** le prix du loyer à 600€ par mois, **DIT** que le nouveau bail sera établi chez Me PETIT, notaire à Mazan.

4. Adhésion à la mission de préfiguration du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux

Depuis 2000, la commune de Venasque est adhérente au Syndicat Mixte d'Aménagement et d'Equipement du Mont Ventoux (SMAEMV).

Par arrêté préfectoral en date du 27 juin 2012, les statuts du SMAEMV ont été élargis permettant à ce syndicat de conduire la préfiguration du Parc naturel régional du Mont Ventoux. Il est précisé que les missions du SMAEMV antérieur à cette modification statutaire sont restées inchangées. A ce jour, 35 communes ont adhéré à cette nouvelle mission, tandis que le périmètre du projet de Parc Naturel Régional concerne 39 communes réunies autour du Mont Ventoux.

Aujourd'hui, cette procédure est officiellement engagée. Cette étape de construction du projet de PNR mobilise élus, collectivités, administrations, associations, acteurs économiques et habitants.

L'adhésion de la commune de Venasque à la mission de préfiguration permettrait à celle-ci de disposer d'une voix au sein du processus et de faire entendre sa proposition. Pour mémoire, le conseil municipal s'est prononcé en 2015 en faveur de la poursuite de la réflexion sur le projet du Parc Naturel Régional.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur l'adhésion de notre commune à la mission de préfiguration du PNR portée par le SMAEMV. Le coût annuel de cette adhésion est fixé à 0.30€/an/habitant.

Il est rappelé que cette adhésion ne vaut pas adhésion au futur PNR. Cette décision sera soumise au vote de la commune dès lors que la Charte aura été finalisée. La commune restera libre de son choix quelle que soit sa position au sein du SMAEMV.

Le Conseil municipal **DECIDE** d'adhérer à la mission de préfiguration du Parc Naturel Régional du Mont-Ventoux.

5. Syndicat mixte des eaux région Rhône Ventoux - Rapports annuels 2017

Conformément aux dispositions de l'article 3 du décret n° 95-635 du 6 mai 1995, Il est présenté les rapports annuels 2017 sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif établis par le Syndicat mixte des eaux région Rhône Ventoux. Ces rapports annuels reprennent les indicateurs techniques et financiers des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE**, sans vote, de la présentation des rapports annuels 2017 du SMERRV sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif et non collectif, du rapport annuel 2017 du délégataire du service de l'eau et des comptes administratifs 2016.

PRECISE que ces rapports sont mis à la disposition du public, au secrétariat, aux heures d'ouverture au public.

6. Syndicat d'Electrification Vauclusien - Modification des statuts

Le Conseil Municipal **APPROUVE** la modification des statuts du Syndicat Mixte Vauclusien tels que précisée dans la délibération du Comité Syndical.

7. Travaux au Baptistère et à l'Eglise – Demande de subvention

Dans un courrier du 16 mars 2017, la DRAC s'est engagée à aider financièrement la Commune par l'octroi d'une subvention à hauteur de 40% de notre première phase de travaux pour l'église et le baptistère. Cette première phase correspondait à l'assainissement de la cour du baptistère.

Suite à la rencontre du 8 février 2018 avec les ingénieurs nationaux des Monuments Historiques, il a été décidé d'invertir les phases, les ingénieurs nous ayant demandé de procéder obligatoirement à des sondages hydrogéologiques par carottage sur la cour du baptistère et ce, sur un an pour vérifier la saisonnalité des fluides souterrains.

Les ingénieurs ont également considéré que la phase 2 soit la réfection de la façade Est était plus urgente que la phase 1. En conséquence, cette décision administrative nous oblige à commencer la phase 2 à la place de la phase 1 et notre financement s'en voit changé.

La phase 1 faisait apparaître un coût de dépense de 240 000€ ht, la phase 2 représente une dépense de 364 389€ ht.

Le Conseil municipal **SOLLICITE** une subvention complémentaire auprès de la DRAC sur la base du nouveau montant des travaux de pour le Baptistère et l'Eglise soit la somme de 364 389€ ht.

8. Vœu du Conseil municipal pour rendre non obligatoire l'installation du compteur Linky

Vu l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriale autorisant le Conseil municipal à émettre des vœux sur tous les objets d'intérêt local.

Le Conseil municipal **ADOpte** le vœu suivant :

Le Conseil municipal de la Commune de Venasque réuni en séance ordinaire du 25/09/2018 émet le vœu que le législateur puisse modifier la loi afin de laisser libre choix aux consommateurs de la pose des compteurs Linky.

Questions diverses

1. Madame Plancher Dominique fait un compte rendu sur les travaux d'accessibilité PMR qui ont eu lieu à l'école avec une nouvelle entrée côté nord. Une nouvelle organisation de l'école a été mise en place. La rentrée des classes s'est très bien passée avec une quarantaine d'enfants et deux nouvelles enseignantes.

Madame Bernhardt Véronique remercie le personnel communal pour leur implication et le travail qui a été effectué en ce qui concerne le nettoyage, le déménagement et le ré-emménagement des locaux de l'école. Un grand merci également aux conseillers pour l'aide qu'ils ont apportée.

2. Monsieur le maire informe le Conseil du changement du véhicule DACIA suite à accident de voiture.
3. Monsieur Thierry de Cabissole informe le Conseil que nous avons reçu en Mairie un courrier émanant du Conseil Régional faisant état d'un appel à projets pour 2019 dans le cadre de la Restauration et la Valorisation du Patrimoine Rural non protégé. Il nous a paru judicieux d'étudier cette proposition de financement par subvention pour un site que la commune a acheté en 2012, le Prieuré Saint Pierre. L'ancienneté de ce lieu de culte païen, vraisemblablement occupé ensuite par un ermitage paléochrétien du VII^e siècle, puis prieuré rattaché en 982 au chapitre canonial nouvellement créé de Carpentras, ainsi que l'état de conservation de sa chapelle, nous permet de penser que nous pourrions prétendre à être retenu pour la restauration de ce site. Une première étude de faisabilité sera réalisée après nettoyage du lieu par le Groupe Archéologique de Carpentras et sa région (GACR) aidé par l'association La Nesque Propre. En parallèle, une demande à l'Assistance à Maîtrise d'ouvrage de la COVE pour l'étude sur les travaux de restauration, mais aussi au Service Patrimonial de ce même établissement pour sa valorisation historique sera menée. Un rendez-vous pour le 1^{er} octobre a déjà été pris avec ces deux services.
L'objectif premier sera de chiffrer la réfection de la toiture de la chapelle, la sécurisation des murs de refend et la clôture du site. D'autre part, un travail sera fait sur sa valorisation et sa présentation au public avec des explications historiques sur un lutrin. Ainsi, à moyen terme, le site pourra être présenté à l'occasion des journées du patrimoine.
Nous tiendrons régulièrement au courant le conseil Municipal sur l'avancée de ce dossier.
4. Monsieur le maire informe qu'il y a eu 460 entrées gratuites au Baptistère pour le weekend des journées du Patrimoine 2018.
5. Le Conseil est informé que le Conseil départemental a alloué une subvention de 8 000€ pour les honoraires de maîtrise d'œuvre et 20 000 € pour les travaux concernant la placette des Tours dans le cadre du Fonds Départemental d'Amélioration du Cadre de Vie 2018 (F.D.A.C.V).
6. Il est donné lecture du courrier de la SCI Lou Casteu à propos du problème des racines d'un arbre qui détériore la voie Route du Château.
7. Les vœux à la population 2019 auront bien lieu le 6 janvier 2019. Monsieur le maire propose de mettre à l'honneur Monsieur Cédric Soubeyras, champion de motocross.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est close à 23h20.